



Édito

## Le SNTRS-CGT : un syndicat pour tous.

Depuis 1987, le SNTRS-CGT s'est donné les moyens de devenir l'outil d'expression des intérêts de toutes les catégories de personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, en ouvrant son champ de syndicalisation aux chercheurs.

Pendant des années, les chercheurs du SNCS-FEN et les techniciens de physique nucléaire du SNPCEN-FEN ont lutté à nos côtés.

Ces deux syndicats n'échappent pas la crise grave qui secoue la FEN. L'éclatement de cette dernière est d'ores et déjà entamé. Les dirigeants de la FEN veulent la transformer en syndicat d'accompagnement qui subordonne la défense des personnels de l'éducation et de la recherche aux intérêts politiques et économiques. Le SNTRS combat les tentatives de transformer les syndicats en gestionnaires de la politique gouvernementale.

Pour le SNTRS-CGT, l'indépendance syndicale est un principe fondamental, elle seule garantit la défense et l'expression des intérêts des salariés. Un autre principe en découle, le caractère unifié et unitaire du syndicalisme. Pour cela, il faut mettre fin à la reproduction de la division catégorielle entre chercheurs et ITA dans des organisations syndicales séparées, y compris au sein de la même confédération.

Comme les ITA, les chercheurs et les TPN ont tout à gagner du syndicalisme confédéré. Ils y ont toute leur place. Cela veut dire que ce sera à eux, avec leurs traditions, de décider de la forme de la structuration et de l'expression syndicale, avec nous, dans le SNTRS-CGT. Ensemble, nous construirons l'outil syndical approprié.

Il s'agit donc d'y travailler dès maintenant en ouvrant le plus souvent possible les réunions aux chercheurs et au TPN pour débattre. C'est la tâche de chaque syndiqué.

## SOMMAIRE

Page 2	<b>MOTION DU CSN</b> concernant les élections au C.A. du CNRS
Page 3	<b>CONSEIL SYNDICAL NATIONAL</b> (14 /15 mai) Décisions et conclusions et préparation du Congrès de l'UGICT du 17 au 21 Juin 92.
Pages 4 à 6	<b>COMPTE-RENDU</b> réunion du 27/3 à l'UGICT
Pages 7 à 9	<b>COMPTE-RENDU</b> du CA du CAES (7/8 avril) Calendrier CAP Juin 92.
Pages 10/11	<b>Pour la défense des personnels et de la Recherche : un syndicalisme d'action indépendant, démocratique et unitaire.</b>
Page 12	<b>REPONSE DE LA C. E. DE LA FERC</b> A LA DEMANDE D'AFFILIATION DE L'USCA.
Page 13	<b>PRIME DES ADMINISTRATIFS :</b> une remise en cause inacceptable
Pages 14/15	<b>DELOCALISATIONS :</b> déclaration du Bureau National du SNTRS-CGT
Pages 16/17	Quelques interrogations sur le mode de fonctionnement du Conseil de Département SHS. - SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT - IGIC : une première victoire. - RENDEZ-VOUS DE LA PAIX :14 JUIN à Paris
Pages 18 à 21	<b>La vie des labos et services...</b> <b>CEN Saclay :</b> la recherche fondamentale en danger : le débat sur l'avenir doit inclure chercheurs et ITA. <b>Le Centre de Calcul de Strasbourg :</b> adaptation ou casse.
Pages 22/23	<b>A PROPOS DE MAASTRICHT :</b> déclaration du Bureau Confédéral de la CGT. <b>L'avenir des retraites ... en avril !</b>
Page 24	Solution du "DELOCALISATION CROISEE"

**SNTRS****SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY**

TELEPHONE : 69 07 60 13

TELECOPIE : 69 07 50 05

## MOTION

Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du SNTRS-CGT, réuni les 14 et 15 mai 1992, a examiné la situation syndicale au CNRS et à l'INSERM. Il estime que les échéances à venir confèrent à la CGT de grandes responsabilités.

A partir de la réunion qui s'est tenue le 27 mars à l'initiative de l'UGICT, il estime qu'il est possible de trouver une issue positive à la situation de crise créée par l'existence de l'USCA.

Il réaffirme sa volonté de travailler à la mise en oeuvre des trois propositions faites par A.OBADIA au nom de l'UGICT.

Comme l'UGICT, il pense que la solution passe par "l'intégration des chercheurs de l'USCA dans un SNTRS-CGT transformé" (déclaration de l'UGICT au 20ème Congrès du SNTRS-CGT).

Il convient maintenant que les chercheurs de l'USCA se prononcent clairement sur la proposition de l'UGICT. Il demande à la FERC-CGT et à l'UGICT d'intervenir afin d'obtenir une réponse claire dans des délais rapides.

Dans cette perspective "d'un SNTRS-CGT transformé", le CSN mandate la Commission Exécutive et le Bureau National du SNTRS pour préparer les élections au Conseil d'Administration du CNRS et présenter une "liste d'ITA et de chercheurs", qui ne peut être qu'une "liste présentée par le SNTRS-CGT".

Le SNTRS-CGT demande qu'avant le 30 Juin, date de dépôt des listes aux élections aux CAP du CNRS, un protocole garantisse formellement qu'il n'y aura qu'une liste CGT aux élections au CA du CNRS, celle présentée par le SNTRS-CGT.

Dans une situation marquée par les opérations de "recomposition syndicale" (attitude de la CFDT sur le projet de privatisation de la restauration, exclusion du SNES et du SNEP de la FEN), le CSN du SNTRS-CGT estime indispensable de proposer à tous les personnels du CNRS et de l'INSERM (chercheurs, ITA, TPN) une perspective attractive, celle d'un syndicalisme d'action intercatégoriel, indépendant, démocratique et unitaire : l'adhésion au SNTRS-CGT.

Adoptée par 18 pour  
3 abstentions

## CONSEIL SYNDICAL NATIONAL des 14 et 15 mai 1992

Pour le compte rendu, se reporter au SNTRS INFO N° 16 du 21 mai 92, à réclamer à votre secrétaire de section ou régional.

### LES DECISIONS ET CONCLUSIONS DU CSN

Le C.S.N. appelle à diffuser massivement l'adresse parue dans SNTRS-INFO n° 14 du 28/04/92 et dans ce numéro (P.10 et 11) en particulier aux chercheurs et aux techniciens de physique nucléaire, et à discuter avec les syndiqués au SNCS et au SNPCEN.

Le CSN a pris la décision de présenter une liste SNTRS-CGT au CONSEIL d'ADMINISTRATION du CNRS (voir motion adoptée en page 2).

### DELOCALISATIONS, RESTRUCTURATION :

Le CSN rappelle la nécessité pour les sections d'écrire ce qui se passe localement : le syndicat ne peut pas se contenter d'analyses générales, la collection de témoignages précis, qui fera l'objet d'une publication dans une sorte de "livre noir de la recherche", est une tâche indispensable.

Le CSN appelle à réunir les adhérents pour préparer les Assemblées Générales du personnel partout : l'action est à l'ordre du jour sur plusieurs revendications brûlantes : validation des retraites, délocalisations, restructurations, restauration,...

### ELECTIONS AUX CAP

Il a été décidé de solliciter avec force l'ensemble du syndicat pour être en mesure de présenter des candidats dans toutes les CAP. Les élus sortants, les candidats potentiels et tous les militants qui le désirent sont invités à participer à la rédaction de la profession de foi (en faisant part de leurs idées au B.N.) et bien sûr à l'animation de la campagne électorale.

La CE du 26 JUIN arrêtera les listes de candidats et la profession de foi. (dépôt des listes le 30 JUIN).

### CONGRES DE L'UGICT du 17 au 21 JUIN 92

1) **Primat des représentations et des facteurs psychologiques sur le concret, le réel.**

2) **Abus de concepts jamais définis et d'un langage incompréhensible. Absence de démonstration** (Corruption des concepts) :

- efficacité individuelle
- éclatement du salariat
- mutations
- société éclatée
- crise d'efficacité
- changements

3) **Primat des diversités sans analyse approfondie des rapports entre caractéristiques des individus et des sous-groupes et la catégorie, entre catégorie et organisation et division du travail. Evacuation des intérêts commun au profit des intérêts particuliers.**

4) **Cet accent sur la diversification interne du salariat et des catégories qui le composent débouche sur l'affirmation de diversification de l'activité syndicale.** Celle-ci, nécessaire de tout temps, est prise au sens de transformation de l'organisation syndicale.

Les syndicats qui mettent en avant les intérêts communs sont qualifiés de "généralistes". Pour nous, s'il faut tenir compte de la diversité des situations et des individus, il faut avant tout prendre en compte les caractéristiques et intérêts communs à tous en partant du concret.

5) **Sur la Recherche, presque rien** (point 177, 178).

6) **Europe** : nous pensons que le point 210 doit être le principe fondamental. Cette analyse est bonne.

7) **Sur les femmes** (point 337, 338) : navrant, pauvreté affligeante. Or, le bouleversement le plus fondamental depuis la dernière guerre et en France depuis la 1ère guerre, est la généralisation du travail salarié chez les femmes. Les femmes n'aspirent pas, mais exigent l'égalité dans le travail.

8) **Axes revendicatifs** : bonne analyse de la qualification, mais inquiétude face à l'introduction de l'efficacité individuelle comme critère entrant dans la qualification.

Le CSN a mis en place un groupe de travail chargé de formuler des amendements, à partir du débat du CSN, en particulier sur "diversité", "efficacité individuelle" et "recherche".

La délégation au congrès de l'UGICT sera conduite par Annick KIEFFER.

En seront membres : Philippe BOUYRIES et Dominique LAGRANGE et 6 camarades des diverses régions du syndicat.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 1992 A L'UGICT (MONTREUIL)

Ce compte-rendu est tardif, trop tardif, ceci en raison du surmenage de la personne qui en était chargée. Il a été rédigé à partir des notes prises en séance par plusieurs participants à la rencontre. Il convient donc de le considérer aussi comme une rectification, et comme un démenti à certains compte-rendus tronqués, voire fallacieux, diffusés ici ou là.

### L'origine de la réunion : un malentendu ?

Lors de notre rencontre avec A. Obadia, le 10 décembre dernier, nous lui avons fait part de la nécessité de faire le point de l'ensemble de la politique recherche afin de mieux en cerner la cohérence et les contradictions et de pouvoir situer celle mise en oeuvre au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. La FERC permet une confrontation partielle pour les secteurs qui relèvent de sa compétence, la vue au-delà nous manque et c'est l'UGICT qui est chargée d'animer le secteur recherche et technologie de la Confédération. Obadia avait reconnu que ce secteur ne fonctionnait plus et qu'il était souhaitable de le réactiver. Une journée de travail organisée à l'initiative de l'UGICT sur la recherche pourrait en être l'occasion. Il avait proposé une date, sous toute réserve bien entendu, le 10 janvier.

Début mars, nous recevions une proposition de réunion à l'initiative de l'UGICT, adressée à l'UGFF, la FERC, au SNTRS et à l'USCA. Les termes en sont: "Nous avons convenu de nous réunir début janvier 1992, après le report lié à la préparation du 44ème Congrès. Nous pourrions tenir cette réunion le 27 mars". Or si l'introduction de la lettre se référait bien à ce qui avait été convenu, l'ordre du jour nous enlevait toute illusion: "mise à plat de la situation au CNRS et dans la recherche et perspectives d'action; échanges de vue sur l'avenir de la CGT au CNRS." Il nous était de plus demandé que "la composition des participants contienne de manière équilibrée des responsables nationaux et des responsables d'organisations locales, sans que le chiffre global ne dépasse les trente personnes." ?

Le BN a malgré tout décidé de participer à la réunion en y mettant un certain nombre de conditions qui n'ont pas été de fait retenues. Nous pensions qu'il était

possible de parler des problèmes qui se posent réellement dans nos organismes, nationalement et localement.

### Les participants

Pour l'UGICT: Janots et Obadia.

Pour l'UGFF: Hirszberg (dont le silence et les sorties fréquentes ont été fort remarquées, en particulier, mais de fait par pur hasard, quand nos camarades dénonçaient la responsabilité directe de la direction de l'union dans la situation) et P.Hallinger.

Pour la FERC: Hedde et Bégri, secrétaire général de l'UNSES.

Pour le SNTRS: Omnès, Kieffer, Laborie, Merville, du BN; Audin, Catherine, Clorennec, Cousy, Druilhe, Di Giusto, JFitoussi, Pailharey, Ponchel, Steinmetz, Poreau, responsables régionaux ; Glück et Terrenoire, responsables de sections de la Région Parisienne. Les camarades de l'INSERM étaient, eux, avec les personnels de villejuif en lutte.

G. Page représentait l'USTL de Montpellier.

L'USCA était représentée par Biquard, Gruselle, Isabey, Malzieu, Marezzano, Mercier, Pierre, Tassan-Got, Miquel.

### Le rapport introductif

Nous donnons ici les points principaux du rapport de Janots.

L'objectif de la réunion est de proposer "à chacun de rechercher les convergences sur des questions concrètes en reconnaissant des points de vue divergents sur certains sujets". Il s'agit de réussir un "collage". Mais cette "première réflexion commune" n'engage "personne qui ne le souhaiterait pas". Il est possible de "nous engager ensemble dans des actions communes".

Pour répondre aux problèmes qui se posent dans nos organismes en particulier du point de vue de la syndicalisation, il faut travailler à la convergence des diversités -ce qui passe par une transformation de nos pratiques-, travailler à la diversification de l'activité, affirmer la nécessité de l'UGICT.

Il relève un certain nombre de questions en débat: l'identité professionnelle, l'activité spécifique et diversifiée sur chaque lieu de travail en direction de chaque catégorie avec coordination avec les organisations

ouvriers et employés. Il y aurait aussi des différences de conception sur le rapport entre l'activité nationale et l'activité locale, en rapport avec les points ci-dessus. **Mais il faut respecter le point de vue de chacun.** Le Congrès de l'UGICT arrive et ses objectifs sont de mesurer les évolutions de la transformation dans le travail, de s'engager dans la constitution de pôles de diversités selon les grandes catégories et de construire le syndicat ICTAM dont nous avons besoin.

Quant à la CGT dans notre secteur, il relève encore une fois la faiblesse de la participation. Ce constat est-il justifié ? :

- s'il y a baisse de participation sur 24 ans, les taux sont d'une grande constance depuis 10 ans; l'attachement du SNTRS et de l'USCA au syndicalisme national, et remarque que ce niveau devrait être assuré par la fédération à partir des organisations de site. Enfin la syndicalisation des chercheurs est l'objet d'un "contentieux". Il rappelle la **proposition de l'UGICT d'intégration de l'organisation spécifique des chercheurs dans un SNTRS transformé.** Le frein serait le patriotisme d'organisation, la solution, les actions concrètes avec la participation de syndiqués ITA et chercheurs.

Il faut donc lancer quelques initiatives locales avec l'ensemble des syndiqués CGT du site, avec le maximum de collègues, favorisant les débats sur les enjeux du congrès de l'UGICT et permettre la diffusion d'Options.

Il termine en précisant que l'activité du secteur recherche et technologie a été handicapé par l'état des relations dans les EPST.

## Le débat

J.Omnès intervient pour rappeler les origines de cette réunion et a déploré sa perversion. Notre unique souci est d'avancer la réflexion de la CGT sur la recherche, c'est le rôle de l'UGICT. Il fait le point de la situation au CNRS et des actions menées par notre syndicat avec les personnels : pour la défense de la restauration sociale et des personnels de restaurant, contre la suppression des services techniques et les diminutions d'emplois dans les services centraux comme première étape de restructuration de l'organisme et de son redéploiement géographique, sur la retraite. Il constate notre bonne résistance aux élections dans un contexte général et syndical très difficile et insiste sur notre souci de parvenir à l'unité des personnels, pour la défense de leurs intérêts. Nous sommes le seul syndicat qui reste organisé partout, solidement implanté sur les lieux de travail. Si l'INSERM est absent de cette réunion c'est parce que les camarades sont à la conférence de presse convoquée par les personnels sur les menaces de licenciements à l'ICIG.

Sans entrer dans le détail, retenons du débat :

-seuls les militants du SNTRS ont été concrets et ont soulevé les problèmes et les thèmes sur lesquels il faudrait avancer la réflexion: situation de la recherche, rapports recherche-université, actions menées sur le terrain, évolution du travail et de son organisation de plus en plus collective, division du travail, conséquences pour la structuration syndicale, valeur de la spécificité de l'ingénieur et du chercheur, emploi scientifique, problème des jeunes en formation dans les laboratoires, du moment où ils peuvent être considérés comme jeunes chercheurs.

-ils n'ont pas pour autant éludé les problèmes posés par l'USCA, son rôle de division, les problèmes issus des conditions de sa création et ont fortement dénoncé les responsabilités de l'UGFF puis de l'UGICT dans la situation. Ils ont rappelé que le SNTRS syndiquant les chercheurs ceux-ci y avaient toute leur place et ceux de l'USCA comme les autres, c'est pour eux la seule solution.

Gruselle, de l'USCA, met le doigt sur les raisons profondes des divergences. S'il exprime la nécessité de travailler ensemble, il réaffirme la nécessité des syndicats de site, organisés par catégorie, afin de surmonter les différences de statuts sur un même site, statuts qui n'auraient selon lui qu'une importance secondaire par rapport à la division, fondamentale, entre les catégories professionnelles.

## Les propositions de l'UGICT

Obadia fait au nom de l'UGICT trois propositions:

1- Comment aider au développement des luttes sur tous les sujets évoqués? Il propose de mettre au point avec l'UGICT, la Confédé et l'interprofessionnel un système d'échanges d'information afin de donner davantage d'échos aux actions, par exemple par "Cadre-Informations;

2- La CGT a pris du retard dans la réflexion sur la recherche. Il y a nécessité de faire le point. Il propose donc de constituer un groupe de travail sous l'égide de la FERC chargé de rédiger un article pour "Le Peuple" signé par Hedde qui creuserait en particulier les problèmes de l'emploi scientifique, l'emploi des jeunes chercheurs, la précarité...

3- Il faut avancer le débat sur diversité et cohérence, asseoir le syndicalisme sur le réel, la diversité des situations avec un souci de cohérence : problème de la spécificité ingénieur et chercheur. Grands moments de ce débat : la Journée d'études de la FERC du 12 juin sur la recherche et la préparation du congrès de l'UGICT. Il faut fixer les orientations concrètes d'action et se focaliser sur la mobilisation des salariés. Il fait le pari d'un travail commun au-delà les sigles. Il souhaite enfin et c'est précise-t-il le souhait de la confédé que **tout soit fait pour que la CGT ne soit pas divisée aux prochaines élections et fait appel à notre esprit de responsabilité.**

Il demande ensuite à chaque organisation ce qu'elle pense de ses trois propositions. J.Omnès pour le SNTRS répond, comme le veut la règle de démocratie syndicale, qu'il les soumettra aux instances dirigeantes du syndicat, l'USCA par la voix de M.Pierre les approuve d'emblée.

Gruselle renouvelle son désir que nous travaillions ensemble. Nos camarades rappellent les attaques constantes dont ils sont l'objet de la part de l'USCA, les attaques constantes contre le SNTRS, pour eux c'est dans les faits que l'on jugera de belles promesses de l'USCA. Ils demandent que soit mis fin aux réseaux occultes et que vivent les règles démocratiques.

## Notre appréciation

Cette réunion n'est pas celle que nous demandions. La création de l'USCA est un échec et une erreur, les instances confédérales refusent de l'avouer publiquement et demandent au SNTRS et à la FERC de régler le problème.

Pour l'USCA, l'enjeu réel est-il dans sa reconnaissance : non.

Elle veut:

- mettre fin à la structuration nationale des syndicats au profit du local pour anticiper, voire accompagner, la politique capitaliste d'affaiblissement de l'échelon national au profit du régional dans le cadre de la construction européenne;

- instaurer des structurations locales fondées sur le caractère fondamental de la division verticale des catégories professionnelles, la synthèse étant opérée nationalement au niveau fédéral et localement par l'interpro (UL, UD et secteur UGICT de ces niveaux). C'est la technocratisation des syndicats telle qu'on peut aussi la constater à la FEN et à la CFDT.

- faire abandonner toute lutte sur des objectifs nationaux. L'intervention de M. Pierre lors de l'AG des personnels au Quai A.France organisée par l'ensemble des syndicats est claire sur ce point. Une camarade avait proposé que la motion en discussion fasse référence à la nécessité du caractère national de la recherche, il a dit très clairement qu'il était en désaccord avec cette proposition.

Une observation. L'USCA d'une part, Cousy et Tassan-Got d'autre part ont rédigé des comptes-rendus de la réunion avec l'UGICT. L'un et l'autre laissent entendre que les réponses d'Omnès et de M.Pierre à Obadia portent sur les élections. C'est une falsification, elles portaient sur ses trois propositions. Omnès n'a pas parlé de délai mais de consultation des instances du syndicat comme nous le faisons toujours dans ce cas-là. Enfin si Janots a dit qu' "il serait bien que la CGT se présente unie" Obadia a exprimé le souhait que la CGT ne soit pas divisée aux prochaines élections. Cette formulation est devenue "une liste CGT aux élections au CA" dans le compte-rendu de

l'USCA et une liste unique CGT dans le compte-rendu de Cousy.

Quant aux bonnes intentions de l'USCA, les camarades de l'INSERM et ceux du CAES ont d'ores et déjà pu en apprécier la réalité.

## Pour conclure

L'USCA soutenue par Montpellier et certains camarades du SNTRS veut imposer son interprétation de cette réunion afin de nous contraindre à la reconnaître, à entériner la division catégorielle qu'elle entend perpétuer, à imposer un autre mode d'organisation syndicale. Ceci en faisant fi de la démocratie -nos orientations ont été librement déterminées et majoritairement approuvées en congrès-, et en falsifiant les messages de la Confédération. Que dit la Confédération?

- elle ne nous demande pas de reconnaître l'USCA;

- elle s'est prononcée à plusieurs reprises, Janots l'a redit à la réunion, pour l'intégration des chercheurs dans un SNTRS transformé;

- elle demande que la CGT ne se présente pas divisée aux élections.

L'USCA en déduit qu'il doit y avoir une liste USCA-SNTRS. C'est ce qu'elle a fait aux élections au CAES, c'est ce qu'elle propose pour les élections au CA du CNRS.

Notre congrès avait mandaté la direction du syndicat de tout faire pour amener les chercheurs au SNTRS, de présenter au CAES une liste de chercheurs et d'ITA, présentée par le SNTRS. Cette proposition est toujours valable. C'est la seule solution pour aller dans le sens des propositions confédérales, d'intégration des chercheurs au SNTRS. L'USCA a pris en permanence une solution de division qui n'a fait qu'affaiblir la CGT au CNRS et la présenter aux chercheurs comme un repoussoir. Il est de la responsabilité de l'USCA de mettre fin à cette situation en allant dans le sens des propositions de la Confédération et de l'UGICT à notre 20ème Congrès et rappelées le 27 mars : une liste d'ITA et de chercheurs, qui ne peut être présentée que par le SNTRS-CGT.

\*\*\*\*\*

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAES

### des 7 et 8 avril 1992

Ce CA avait deux points essentiels à son ordre du jour :

- la réélection du bureau CAES
- la restauration

#### Le bureau du CAES

La réélection a été rendue nécessaire par la démission du président (G. ETIENNE, CFDT) à laquelle s'ajoutait celle annoncée, pour raisons personnelles du vice-président (M. MATHIEU - SNCS-).

La démission du président faisait suite à un débat en bureau où celui-ci avait été mis seul en minorité sur une question touchant à la gestion des personnels du CAES.

Plus généralement, un malaise existait, tenant aux méthodes peu démocratiques du président. Celui-ci l'a d'ailleurs expliqué très clairement au cours de ce CA. "Il y a des domaines réservés au président" ; "Celui-ci ne doit être contrôlé qu'à posteriori" ; "Concernant la gestion des personnels : c'est la prérogative du président... c'est ce que prévoient les statuts du CAES, d'ailleurs, dans une lettre de la direction, celle-ci fait du président du CAES le chef de service des personnels affectés au CAES..."

La mise en oeuvre par le président de ces principes a créé au sein du bureau et au-delà dans le CAES une situation qui est devenue impossible

d'accepter plus longtemps. La CFDT rejette la faute de cette situation sur les autres organisations et, plus particulièrement sur celles qui avaient signé avec elle un accord de gestion (nous n'avions pas signé cet accord).

*Concernant le président sortant, nous avons indiqué qu'il était surprenant de la part d'un élu syndical de tirer sa légitimité d'un courrier de la direction. Nous sommes intervenus au CA du CAES également pour demander que l'on tire la leçon de l'expérience. Il est vital de le faire fonctionner plus démocratiquement, que soit assurée une véritable transparence entre les différents niveaux du CAES. Il faut que le bureau soit un lieu de travail véritablement collectif pour qu'il soit plus efficace dans son rôle d'organe exécutif des décisions du CA. Pour cela, tout privilège, attaché à quelle que fonction que ce soit, doit être banni.*

*Le rôle des élus, celui des professionnels, les relations entre ceux-ci doivent être clairement définies.*

*Les CLAS doivent être réellement la base du CAES.*

*Nous voulons qu'un effort sensible soit fait afin de bien connaître les aspirations des personnels en matière d' Action Sociale. Nous voulons que le CAES ait une attitude revendicative face à l'Administration sans remplacer, pour autant, les organisations syndicales. C'est là le sens de notre participation au bureau du CAES.*

\* \* \*

#### Le CA, après débat, a décidé d'élire les membres du bureau un par un.

* <u>Président</u> :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2 candidatures			
A. DAMANY (SNPCEN-FEN) Elu	19	1	10
M. GRUSSELLE (USCA)	1	5	14
* <u>Vice-président</u> :			
M. DECASTER (SNTRS-CGT) Elu	19	0	11
* <u>Secrétaire Général</u>			
C. ROUSSEL (FO) Elu	19	1	10
* <u>Trésorier</u>			
H. HUBRECHT (SNIRS-CGC) Elu	19	1	10

Deux postes de responsabilités sont restés sans candidats : Secrétaire Général Adjoint et Trésorier Adjoint).

\* Les autres membres du bureau :

. Les candidatures CFDT (elle a droit selon son score électoral à 4 membres du bureau)

		POUR	CONTRE	ABSTENTION
G. ETIENNE	non élu	10	20	0
P. ENGELSTEIN	Elu	28	1	0
J.C. LEBRUN	Elu	16	1	13
J.M. THOUILLES	Elu	29	1	0

. Les candidatures FEN (2 membres supplémentaires au bureau)

		POUR	CONTRE	ABSTENTION
LEDIG (SNCS-FEN)	Elu	19	1	10
P. JUHEM (SNPTES-FEN)	Elu	18	1	10

. La candidature SNIRS-CGC (1 membre supplémentaire au bureau)

		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Ph. SEIMPERE	Elu	19	1	10

Suite à une interruption de séance les élus CFDT déclarent qu'ils ne siégeront pas au bureau tant que les élus des autres syndicats ne changeront pas d'attitude vis-à-vis de leur 4ème candidat (G. ETIENNE).

\* \* \*

## La restauration

Un débat suivi d'un vote a eu lieu sur cette question à partir de propositions du bureau du CAES.

Le contenu du débat a confirmé le changement de position de la CFDT qui se désolidarise des autres syndicats considérant qu'il n'était pas bon dans la situation actuelle de consulter les personnels mais surtout que beaucoup de points contenus dans le texte proposé par la direction leur agréaient.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons au contraire que la consultation des personnels est indispensable sur cette question. Et nous avons indiqué que pour ce qui nous concernait, nous analysons le texte de la direction comme totalement contradictoire sur le fond aux propositions des organisations syndicales. Nous avons ajouté que toutes les consultations opérées au niveau local convergeaient toutes sur la même prise de positions : maintien et amélioration du système en place. De plus, pour nous, une condition est essentielle pour le maintien d'une restauration gérée par les personnels : la garantie par la direction, sur la base de normes négociées, des moyens en personnels, en matériels, en locaux, ...

Ci- contre le texte soumis au vote du CA. Les ajouts en gras sont l'amendement proposé par le SNTRS-CGT.

*Le C.A. lors de son dernier débat sur la restauration, s'est mis en situation d'attente des positions des Organisations Syndicales. Il n'a donc pu être ni force de défense, ni force de proposition. Il doit confirmer aujourd'hui cette position mais en prenant toutes ses responsabilités.*

*Dans cet objectif le bureau propose :*

*- Responsabilité de défendre, d'améliorer et d'appliquer un Protocole dont il est signataire et qu'il n'a jamais dénoncé.*

*Le CAES, face à une dénonciation de la Direction ne donnera pas de suite juridique, mais perdra acte de cette décision unilatérale.*

*- Responsabilité de la gestion dont il doit assurer la transparence et pour laquelle il doit obtenir les moyens spécifiques dans le respect de normes négociées.*

*Les comptes des restaurants propres doivent être aujourd'hui des comptes du CAES. Tout compte impliquant le CAES doit être contrôlé par un expert comptable agréé du CAES. Ce dernier établira un rapport pour chacun des comptes.*

*- Responsabilité vis à vis des personnels dont il est l'employeur.*

*Le C.A. mandate le Bureau pour établir le recensement de tous les personnels employés par le CAES dans le secteur restauration, pour connaître les contrats de*

ces personnels et assurer le suivi de leur situation.

- *Responsabilité vis à vis des moyens dont les personnels lui ont confié la gestion.*

*Avant toute disparition de structure locale de gestion (comité de gestion) et en référence au Protocole de 1984 les biens financés par le CAES et les fonds placés sur comptes impliquant le CAES seront placés sous la responsabilité du Bureau du CAES. Ces moyens resteront la propriété des utilisateurs des restaurants concernés. Le Bureau mettra en place les moyens techniques permettant d'assumer cette responsabilité.*

#### **Vote sur l'amendement du SNTRS-CGT**

POUR : 17    CONTRE: 0    ABSTENTION : 0

Lors de ce vote la CFDT "bien que présente se considère comme absente".

L'USCA a présenté également un amendement visant à "maintenir les postes dans les restaurants".

VOTE :

POUR : 6 (4 SNTRS, 1 SNCS, 1 USCA)

CONTRE: 0    ABSTENTION : 12

N'ayant pas retenu les 15 voix minimum, cet amendement n'est pas retenu.

#### **Vote sur le texte amendé :**

La CFDT propose un vote contradictoire : texte amendé contre texte initial.

Résultat :

Texte amendé    17 voix (donc adopté)

Texte initial    10 voix (CFDT)

Abstention      1 voix (USCA)

#### **DEPUIS, LE CTP DU CNRS (le 11/5/92)**

#### **A EXAMINE LE PROJET DE TEXTE SUR LA RESTAURATION.**

Le Directeur Général a refusé la mise aux voix d'une motion demandant : **"le retrait du projet et l'ouverture de négociations pour le maintien et l'amélioration du système actuel"**.

Il a fait voter sur le respect ou non de l'ordre du jour, malgré la protestation de tous les syndicats (sauf la CFDT). Le vote s'est traduit par 13 voix pour le respect de l'ordre du jour (la Direction et la CFDT) et 7 voix contre (tous les autres syndicats).

Lors de l'examen du projet, tous les syndicats (hors CFDT) ont indiqué qu'étant en désaccord avec le fond même de ce texte il était inamendable .

La CFDT, quant à elle, s'est déclarée satisfaite du texte n'émettant que de timides réserves concernant l'avenir des personnels. L'avenir de ceux-ci ne semble pas perturber suffisamment ses représentants puisqu'ils ont voté ce texte sans état d'âme manifeste. Ils en ont même rajouté en s'étonnant que ce texte ne prenne pas la forme d'un accord à signer entre les syndicats et la Direction. Celle-ci s'est empressée d'accepter cette proposition. Les votes sur le texte se sont traduits par :

- **13 pour** (Administration/CFDT)

- **7 contre** (SNTRS, SNCS, FO, SNIRS).

**Seule l'action des personnels du CNRS permettra le maintien d'une restauration sociale de qualité.**

#### **CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARTAIRES (changement de grade au choix)**

AAR2 --> AAR1	==>	jeudi 11 juin 1992
IE2 --> IE1	==>	lundi 15 juin 1992
AJA2 --> AJA1	==>	jeudi 18 juin 1992
IR2 --> IR1	==>	lundi 22 juin 1992

**Les élections des CAP ayant lieu en septembre, les prochaines réunions des CAP auront donc lieu après le 30 septembre.**

## - SNTRS- CGT -

**POUR LA DEFENSE DES PERSONNELS ET DE LA RECHERCHE :  
UN SYNDICALISME D'ACTION  
INDEPENDANT DEMOCRATIQUE ET UNITAIRE.**

Le SNTRS-CGT, dans la période particulière que vivent les personnels et les organismes de recherche publique, s'adresse à tous les chercheurs, thésards, ingénieurs, techniciens, administratifs quel que soit leur statut ou forme d'emploi.

Le 25 mars dernier, M. Curien -qui est resté ministre de la recherche- a donné tout son sens au plan de délocalisations : il s'agit d'une restructuration généralisée de la recherche publique déjà amorcée au CNRS avec le "schéma stratégique" lui même inspiré du rapport de M. de Gaudemar "CNRS: dimension régionale et compétitivité internationale".

Le plan de délocalisations a été saisi par la direction du CNRS pour essayer de vaincre les oppositions à sa politique de restructuration en se réclamant d'une opération gouvernementale de grande envergure. Contrairement à ce que le côté inattendu et l'apparente improvisation laisseraient croire, il y a une ligne directrice dans ce plan : appliquer brutalement les directives de la CEE (Communauté économique européenne), qui décide de manière arbitraire et technocratique, depuis Bruxelles, toutes les mesures qui ne sont favorables qu'aux grands groupes industriels.

En effet les "délocalisations" font partie des plans de la CEE visant à affecter de façon sélective telle ou telle activité à des régions précises (la fameuse "banane" qui va de Londres à Barcelone en passant par le Rhin, Milan, Montpellier), les autres étant vouées à la marginalisation et à la quasi désertification.

La diminution des effectifs des services centraux tant administratifs que techniques répond aux objectifs fixés par des structures supranationales (CEE, Fonds Monétaire International). Ces objectifs, approuvés par le gouvernement français, tendent à diminuer le nombre de fonctionnaires et plus généralement à abaisser les dépenses publiques. Ce qui se traduit au CNRS aujourd'hui par une remise en cause de certains métiers et certaines activités (entretien des bâtiments, bureaux d'études, mécanique, imprimerie, surveillance, restauration,...) avec des conséquences désastreuses pour les personnels. Le but est le resserrement sur les métiers liés directement aux activités de recherche stricto sensu et non pas la réalité des besoins des services et des laboratoires, des organismes et de la recherche

elle-même. Mais ce n'est qu'un début : ces suppressions de fonctions en annoncent d'autres.

A aucun moment la direction ne consulte les personnels concernés pas plus que les instances scientifiques. Pour ne prendre que le cas des services centraux, ce seraient 370 personnes qui devraient trouver place ailleurs. Au total, ce seraient, selon le gouvernement, 4500 personnes qui devraient quitter l'Ile-de-France en 8 ans.

D'un côté les gouvernements cherchent en permanence à faire participer les personnels et leurs syndicats à la mise en oeuvre de leur politique. Aussi le 11 avril, le collectif contre les délocalisations et les syndicats ont appelé à nouveau à manifester à Paris et ont demandé à être reçus à l'Élysée. La présidence a fait remettre à la délégation une lettre qui maintient le plan de délocalisations et appelle au renforcement de la "concertation". Elle invite les personnels à élaborer eux-mêmes leurs "projets" !

De l'autre, on assiste à une avalanche de déclarations en faveur d'un nouveau syndicalisme "responsable et moderne" tant à l'occasion du congrès confédéral de la CFDT que de la crise qui secoue la FEN. La question de la "recomposition syndicale" vise à faire abandonner aux syndicats leur fonction de défense inconditionnelle des intérêts "particuliers" des salariés pour leur faire prendre en charge les intérêts de la "communauté" exprimés bien entendu par le gouvernement.

M. Delors, applaudi au congrès de la CFDT, dépeint ce que devrait être, selon lui, le rôle des syndicats : mettre en oeuvre la politique du pouvoir. Bref on voudrait que les syndicats deviennent la courroie de transmission de ce dernier. A l'heure où les travailleurs des pays de l'Est se sont justement débarrassés des pseudo-syndicats bureaucratiques cela ne manque pas de sel !

L'indépendance des organisations syndicales est une question quotidienne. Pour le SNTRS-CGT l'indépendance syndicale est un principe fondamental. Le SNTRS-CGT défend l'indépendance et la liberté de la recherche contre tous les groupes de pression :

- il défend l'évaluation des recherches par les scientifiques représentés dans les instances compétentes,

- il est fondamentalement attaché à la

cohérence nationale de l'évaluation et des choix des programmes, au financement des recherches publiques par le budget de l'état,

- il s'est battu pendant des décennies pour un statut de titulaire et continuera à défendre ce qui est un acquis -le caractère national, une grille unique définie à partir de niveaux de qualification eux même construits sur les diplômes nationaux- et à obtenir son amélioration pour une réelle reconnaissance des qualifications, et de meilleurs salaires.

- il agit pour une validation juste des années de non-titulaire pour la retraite,

- il s'oppose à la précarisation des emplois et des unités de recherche, car une recherche de qualité s'inscrit dans la durée et nécessite la stabilité pour les personnels et les équipes, quelles que soient les fonctions jugées nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme,

- il revendique le développement de la recherche en région parisienne et dans tout le territoire de façon harmonieuse.

Ce qui conduit le SNTRS-CGT :

- à exiger le retrait du plan de délocalisations et l'annulation des mesures déjà prises ;

- à s'opposer au projet de privatisation des restaurants et de redéploiement des personnels, prélude à d'autres remises en cause ;

- à combattre les méthodes autoritaires de la direction du CNRS : transferts des services centraux, suppressions de fonctions, transferts d'unités (140 selon le gouvernement).

Le SNTRS-CGT est un syndicat national, interca-

tégoriel et confédéré. Il est ouvert à tous les travailleurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, sans aucune condition de statut, d'opinion philosophique, politique ou religieuse, pour qu'ensemble ils oeuvrent à une société plus juste et plus humaine.

Le SNTRS-CGT , c'est :

- un syndicat national, car la défense des statuts et garanties des personnels, comme celle des organismes nationaux de recherche fondamentale publique ne peuvent se faire séparément site par site,

- un syndicat intercatégoriel, car la défense des personnels ne peut se faire qu'en recherchant en permanence l'unité à partir de la communauté d'intérêts des différentes catégories,

- un syndicat confédéré, partie intégrante du syndicalisme ouvrier, car l'autonomie mène à l'impasse comme l'exemple de la crise ouverte à la FEN le démontre,

- un syndicat confédéré à la CGT, car se réclamant de l'indépendance du mouvement syndical, principe qui a présidé à la création de la CGT, et dont l'actualité doit être réaffirmée,

- un syndicat démocratique qui définit son orientation et ses structures en toute souveraineté lors de ses congrès et qui contrôle sa direction régulièrement par une commission exécutive élue se réunissant une fois par mois,

- un syndicat organisé en sections locales dotées d'une large autonomie et dans lequel toute catégorie professionnelle peut organiser un travail de réflexion et d'élaboration dont les formes sont définies collectivement avec les intéressés eux-mêmes..

## CHERCHEURS, THESARDS, INGENIEURS, TECHNICIENS, ADMINISTRATIFS, TITULAIRES OU HORS STATUT, VOTRE PLACE EST AU SNTRS-CGT !

**VENEZ DEBATTRE AVEC LES MILITANTS DU SNTRS-CGT  
RESTEZ VOUS-MEMES,  
SYNDIQUEZ-VOUS !**

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM:.....

Prénom : .....

Corps et grade : .....

Adresse du labo : .....

**SYNDIQUEZ VOUS  
S. N. T. R. S. - C. G. T.**

*A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY ,  
ou à remettre à un militant connu de vous.*

## REPONSE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA FERC-CGT A LA DEMANDE D'AFFILIATION DE L'USCA

Suite à la demande d'affiliation de l'USCA à la FERC, la CE, après débat, considère que la présence des chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA dans les organisations de la FERC est la situation naturelle qui aurait dû prévaloir dans la décision prise de s'adresser à eux.

La CE considère donc que la demande d'affiliation doit être l'occasion de se fixer pour objectif la régularisation de la situation dans le cadre des orientations et du mode de vie fédéral avec le souci de rassembler.

Il ne s'agit donc pas de reproduire ou reconstituer des structures qui entérineraient une situation conflictuelle préjudiciable à toute la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

S'appuyant sur ces considérations, la CE de la FERC fait les propositions suivantes :

- constitution, dans la branche recherche, sur leurs revendications spécifiques, d'un *groupement chercheurs* constitué à partir des chercheurs, adhérents à la CGT aujourd'hui, sans exclusive.

Cette constitution ne peut avoir qu'un caractère transitoire, l'objectif étant de déboucher à terme avec le SNTRS sur une organisation CGT intercatégorielle ayant les bases suivantes au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

1) Prise en compte d'une spécificité chercheurs se traduisant par des formes d'organisation permettant aux chercheurs et

aux ITA de mener une activité autonome sur le champ de responsabilité incombant spécifiquement aux problèmes de chaque catégorie,

2) définition d'une orientation générale impliquant une organisation et direction communes sur tout ce qui touche à l'activité générale de la CGT et à l'orientation globale de l'outil de travail (avenir des organismes...) et la défense des acquis collectifs.

Cela implique, dans le cadre fédéral, un travail étroit avec le SNTRS-CGT et des propositions de sa part conduisant à une transformation de celui-ci prenant en compte les deux éléments ci-dessus.

Ces propositions nous semblent de bon sens : il y va de l'avenir de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Elles induisent obligatoirement l'arrêt de toute mise en cause d'une organisation par l'autre, ayant pour résultat l'affaiblissement de la CGT dans ce secteur.

Elles induisent évidemment le débat, la discussion, le travail commun sur les aspects convergents, elles nécessitent de mettre fin à des pratiques de déclarations ou sollicitations pompeuses visant à faire positionner les uns ou les autres artificiellement par phénomène de rejet.

Elles demandent l'effort de chacun pour dépasser des querelles stérilisantes et construire, avec les personnels, l'outil syndical dont ils ont un urgent besoin.

Montreuil, le 20 mai 1992.

\* \* \*

**La lecture de la "réponse de la Commission Exécutive de la FERC-CGT à la demande d'affiliation de l'USCA" suscite de notre part les remarques qui suivent :**

*Une curieuse impression tout d'abord, cette réponse "à la demande de l'USCA" semble ne s'adresser qu'au SNTRS-CGT.*

-- Notre objectif est bien de syndiquer massivement les chercheurs dans le SNTRS-CGT, et non de nous limiter à intégrer les adhérents de l'USCA (quelques dizaines).

-- Nous tenons à réaffirmer ici notre attachement au maintien du caractère national du syndicat et à la nécessité qu'il devienne réellement intercatégoriel. Cela suppose donc que l'on ne crée pas entre les chercheurs et les ITA une cloison étanche. Nous pensons qu'il faut une activité spécifique du SNTRS-CGT qui permette non seulement l'intégration des chercheurs, mais aussi une activité syndicale adaptée à cette catégorie. Une question d'ailleurs se pose à nous : cette activité spécifique doit-elle se limiter aux chercheurs statutaires ?

Concernant la forme : c'est après débat, dans le SNTRS-CGT, que nous arrêterons la forme définitive d'organisation.

-- Concernant la direction du syndicat : elle devra

*comprendre des chercheurs sans attendre le prochain congrès du SNTRS-CGT.*

*Une précision là aussi : plutôt que "direction commune", nous pensons à direction unique en ce sens qu'il ne peut s'agir d'une coordination de deux directions distinctes, l'une pour les chercheurs l'autre pour les ITA.*

-- Plutôt qu'un "groupement chercheur", qui ne pourrait être qu'un moyen déguisé d'intégrer l'USCA à la FERC et ne ferait que déplacer le problème dans la Fédération, le SNTRS-CGT propose :

- un travail spécifique en direction des chercheurs au sein de la branche recherche avec toutes ses composantes;

- en ce qui concerne le CNRS, l'INSERM et l'INRIA cela suppose de la part des chercheurs qui ne sont pas encore adhérents au SNTRS-CGT qu'ils se positionnent sans tarder dans le sens de ce qui a été proposé par l'UGICT à notre 20e congrès : "l'intégration des chercheurs de l'USCA dans un SNTRS-CGT transformé". C'est ce qu'a confirmé notre dernier CSN. Nous attendons de toutes les instances de la CGT qu'elles agissent sans tarder dans ce sens. Qu'elles n'attendent pas non plus le 30 juin pour constater qu'une fois encore la CGT "se présente divisée aux élections".

-- Dernière remarque enfin. Nous sommes renvoyés dos-à-dos avec l'USCA. Sans rappeler toute l'histoire depuis 1986, la réalité est que les attaques viennent toutes du même côté : l'USCA. Nos occupations sont ailleurs, mobiliser les personnels et les faire agir.

**PRIME DES ADMINISTRATIFS :  
une remise en cause inacceptable !**

Les arrêtés du 24/7/91 et du 29/1/92 viennent modifier le régime des primes des personnels administratifs en classant les CAR, AAR et SAR en 3 catégories :

	PRIME
1ère catégorie : CAR1 - CAR2 - AARP	8 138 Frs
2ème catégorie : AAR1 - AAR2 - SAR1 - SAR2	6 024 Frs
3ème catégorie : SAR3	4 819 Frs

Rappel : au 31/12/91, il n'y avait que 2 catégories d'indemnités forfaitaires.  
Les SAR3 - SAR2 - SAR1 - AAR2 et CAR2 percevaient une prime de 5 732 Frs (2ème catégorie) ; les AAR1 - AARP - CAR1, une prime de 7 743 Frs (1ère catégorie).

L'application de ces arrêtés au CNRS entraîne une perte de rémunération pour les SAR3 et AAR1 pour les personnels nommés dans ces grades postérieurement au 3/8/91 (date de parution de l'arrêté). Les SAR3 et les AAR1, nommés antérieurement, gardent le bénéfice de la prime correspondant à la 2ème catégorie (soit pour le 1er semestre 92 : 6 024 Frs)... Mais pour combien de temps ?

De nouveau, les personnels administratifs voient la parité de leur prime avec leurs collègues techniciens remise en cause... Ce qui montre l'importance de notre revendication d'une prime à 16 % pour tous, intégrée au salaire.

Le classement des SAR3 en 3ème catégorie et des AAR1 en 2ème catégorie conduit respectivement à une perte de 200 Frs et de 350 Frs par mois.

**NON  
A LA DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT  
DES ADMINISTRATIFS**

**Nous demandons le retour à la situation antérieure, ce qui passe par :**

- l'annulation de la 3ème catégorie ;
- le retour des SAR3 en 2ème catégorie ;
- le retour des AAR1 en 1ère catégorie.

**Cela dans l'attente de l'application, pour tous les personnels CNRS, ITA et chercheurs, d'une prime à 16 %, intégrée dans le salaire.**

Nom

Prénom

Laboratoire

Signature

**SNTRS****SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY**

TELEPHONE : 69 07 60 13

TELECOPIE : 69 07 50 05

## DELOCALISATIONS

### DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT

Le Bureau National du SNTRS-CGT a pris connaissance du Communiqué du Conseil des Ministres du 25 Mars 1992. Celui-ci donne tout son sens aux décisions de délocalisations issues du CIAT du 29 Janvier 1992. Il s'agit en fait d'une restructuration généralisée de la recherche publique, déjà amorcée au CNRS avec le schéma stratégique et le rapport de De Gaudemar, "CNRS: Dimension régionale et compétitivité internationale", qui va bien au delà d'un rééquilibrage Paris-Province.

Le Ministre confirme la **délocalisation de 140 équipes de recherche parisiennes vers la province** (non comprises les équipes qui devront quitter Paris intra-muros pour les Universités Nouvelles de la grande couronne), soit 4500 personnes qui devraient avoir quitté Paris d'ici 8 ans. Au CNRS, la Direction a annoncé devant les personnels des services centraux que des fonctions seraient supprimées. Les effectifs passeraient ainsi de 1071 à 700 personnes. Que deviendraient les personnels dont les fonctions auront été supprimées ou les services transférés? Où est donc le prétendu volontariat ?

Le point central de la politique gouvernementale en matière de recherche est clairement énoncé : il s'agit d'une régionalisation de la recherche avec **délégation vers les "échelons régionaux" des compétences nationales en matière de "recrutement, de gestion et d'évaluation des actions de recherche"**. Pour ce faire, les moyens des Délégations Régionales seront renforcés et les instances régionales d'évaluation et de prospective qui viennent d'être mises en place verront leur "composition et leurs règles de saisine" révisées "pour plus d'efficacité". C'est de fait la fin du caractère national du CNRS, de l'INSERM et des autres EPST. Cette régionalisation est doublée d'une hypercentralisation des pouvoirs entre les mains de la haute administration de l'Etat. Ainsi les préfets de région se trouvent investis de la définition, à la place des scientifiques, des "nouveaux projets innovants".

Selon le Ministre, les Livres Blancs régionaux qui auraient servi de base aux décisions interministérielles, auraient été rédigés grâce à "la mobilisation préalable de la communauté scientifique de chaque région". Or, dans les faits, seules quelques personnalités ont été sollicitées, sans consultation préalable des instances scientifiques compétentes.

L'objectif de cet ensemble de mesures est l'assujettissement des organismes publics aux directives de la CEE en détruisant ce qui en faisait leur force et leur cohérence: leur caractère national. C'est bien dans le cadre des choix de Bruxelles qu'a été décidée, in fine, la distribution territoriale des équipes et des thématiques.

Mais il reste un obstacle d'importance à la mise en place de cette politique: le statut des personnels des EPST. Sans oser annoncer sa remise en cause (qui le sera bien un jour sous couvert de "modernisation" et d'"amélioration"), le Conseil des Ministres ouvre bien une brèche dans les garanties nationales lorsqu'il élargit "les responsabilités des échelons régionaux" aux recrutements.

Un tel plan serait coûteux pour tous et source de gâchis. D'une part, 10% du budget hors salaire de l'ensemble du CNRS seraient consacrés aux délocalisations. Les laboratoires de Paris comme de Province verraient ainsi leurs moyens diminuer. D'autre part, les contribuables des régions d'accueil supporteraient lourdement le poids de ce plan puisque les collectivités locales sont invitées à financer les transferts.

L'opposition de la communauté scientifique et du SNTRS-CGT à ces projets repose sur l'attachement des travailleurs scientifiques :

- à l'indépendance et à la liberté de la recherche,
- à l'évaluation des recherches par les personnes et les instances compétentes, c'est-à-dire pour le CNRS, le Comité National de la recherche, et pour l'INSERM les CSS,
- à la cohérence nationale de cette évaluation et des choix des programmes.

La force des EPST réside avant tout dans leur organisation nationale et leur financement sur budget de l'Etat.

La soumission des équipes et des programmes scientifiques aux potentats locaux et aux directives de la CEE est un grave danger pour l'avenir de la recherche fondamentale ou appliquée. C'est pourquoi le SNTRS-CGT se prononce pour un développement harmonieux de la recherche sur l'ensemble du territoire, dans toutes les disciplines. Ceci passe par la création d'équipes, l'augmentation des recrutements, les moyens financiers nécessaires. Ceci passe par le maintien du rôle national du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

**Le SNTRS demande donc le retrait du plan de délocalisation et l'annulation des mesures de suppressions des fonctions et des services techniques (restaurants, fonctions techniques et administratives des services centraux, suppressions de fonctions techniques dans les laboratoires).**

**Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir en Assemblée Générale pour faire échec à cette politique.**

ORSAY, le 13 Avril 1992

communiqué du conseil des ministres  
mercredi 25 mars

● **La recherche et la politique régionale**

Le ministre de la recherche et de la technologie a présenté une communication sur la recherche et la politique régionale. Environ 52 % des effectifs des organismes publics de recherche sont concentrés dans la région parisienne.

A l'occasion du comité interministériel d'aménagement du territoire tenu le 29 janvier, le Gouvernement a décidé d'installer en province, au cours des trois prochaines années, 140 équipes de recherche actuellement implantées en région parisienne. Quarante-trois villes bénéficieront ainsi de l'arrivée de près de 2 600 chercheurs, ingénieurs et techniciens. A l'horizon 2000, ce sont 4 500 personnes qui auront rejoint la province.

Cette décision a été rendue possible par la mobilisation préalable de la communauté scientifique de chaque région, qui a permis de mettre au point des Livres blancs régionaux de la recherche. Chacun des organismes publics de recherche a élaboré un schéma prospectif de développement régional.

Pour appliquer cette décision, les collectivités locales seront invitées à conclure un accord avec l'Etat sur les modalités et le rythme du financement des transferts. Un plan d'accompagnement social permettra aux personnels volontaires de s'adapter aux conséquences de leur transfert. Une cellule spécialisée, mise en place au sein de chacun des principaux organismes de recherche, fournira aux agents toutes les informations nécessaires. Une bourse nationale des emplois diffusera la liste des emplois disponibles pour les ingénieurs, les techniciens et les agents administratifs. Les responsabilités des échelons régionaux des organismes de recherche seront élargies en matière de recrutement, de gestion et d'évaluation des actions de recherche.

Le rééquilibrage géographique de la recherche doit être poursuivi à long terme, en particulier dans la perspective des prochains contrats de plan.

Les préfets de région ont reçu mandat d'étudier de nouveaux projets régionaux innovants. Certains laboratoires de recherche installés en province seront organisés en réseaux

interrégionaux ou européens pour leur permettre de s'adapter à la compétition internationale. En région Ile-de-France, l'implantation des centres de recherche sera modifiée pour accompagner le développement des nouvelles universités et mieux équilibrer la répartition des équipes de recherche. Les moyens des délégués régionaux de la recherche et de la technologie seront renforcés. La composition et les règles de saisine des comités consultatifs régionaux de la recherche seront révisées pour améliorer leur efficacité.

Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie et les réseaux de diffusion technologique ont pour mission de favoriser les transferts de technologie auprès des petites et des moyennes industries. Un groupe d'experts sera chargé de proposer, d'ici à la fin de l'année, des mesures permettant de renforcer leur action. Un groupe de travail proposera au gouvernement, pour la fin de l'année, des mesures propres à favoriser la régionalisation de la recherche privée, dont 60 % des effectifs sont concentrés dans la région Ile-de-France.

Extraits du MONDE du 27-3-1992

## QUELQUES INTERROGATIONS SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEPARTEMENT S.H.S.

(SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE)

S'il est compréhensible qu'une instance du Comité National de la recherche scientifique connaisse quelques problèmes de mise en route lors de son renouvellement, la façon dont s'est déroulée la première réunion du nouveau conseil de département Sciences de l'Homme et de la Société le 30 janvier 1992 ne peut qu'inquiéter ses membres sur ce qu'il est attendu d'eux.

Peut-on, pour commencer, considérer comme un point de détail les conditions matérielles de travail ? Près de douze heures de réunion dans une salle non préparée, certains participants devant se contenter de consulter leurs dossiers sur les genoux et ayant des difficultés à obtenir la parole, absence de machine à voter, dossiers préparatoires trop succincts, documents remis en début de séance ou même absents : finalement bon nombre d'avis auront été donnés sans vote clairement exprimé, dans un désordre croissant avec la fatigue et s'achevant dans une confusion totale. Peut-on croire que l'administration du C.N.R.S. manque à ce point d'organisation pour les réunions qu'elle juge importantes ?

Le conseil de département peut avoir à se prononcer, lors de la création ou du renouvellement des formations du C.N.R.S., sur quelques cas -normalement rares- où les avis des commissions manifestent un dysfonctionnement quelconque ou bien lorsque la direction scientifique estime devoir s'écarter de ces avis. Mais ne doit-il pas y avoir alors certaines règles à respecter relevant sinon des textes d'organisation, du moins d'une considération minimale du rôle du Comité National ?

- Ainsi, peut-on dénoncer le "lobbying" qui parfois s'exerce au sein de ces instances et ne pas fournir aux membres du conseil de département une information minimale, impartiale et scientifiquement pertinente sur les cas qu'ils examinent ? Les membres du conseil peuvent-ils ne travailler que sur la base de listes n'indiquant pas même à l'avance les cas litigieux ?

- Peut-on à moins de reprendre l'examen d'un dossier, au besoin après une nouvelle expertise, remettre en cause le classement en 1ère position (4 cas le 30.1.92) ou la non prise en considération (2 cas) par les commissions ?

- Peut-on modifier les règles de gestion scientifique jusqu'à les adapter aux cas particuliers ? S'il ne doit plus y avoir de "S.D.I.", qu'est ce qu'une "unité en restructuration" ou une "équipe ascendante" ? Le départ à la retraite d'un responsable de formation est-il une raison admissible de non-renouvellement ? Si, selon les textes, le rattachement secondaire n'existe pas, peut-on cependant créer une équipe qui n'a eu d'avis favorable à sa création qu'en section secondaire ?

Toutes ces interrogations devront trouver rapidement une réponse satisfaisante pour que l'intention de la Direction scientifique SHS de faire des commissions et du conseil de département des instances intermédiaires de mise en oeuvre d'une politique scientifique concertée puisse être crédible.

Il reste un point sur lequel les textes réglementaires sont clairs. Chaque jury d'admission du concours de recrutement des chargés de recherche est composé du directeur scientifique, de 5 membres nommés par le ministre de la recherche sur proposition du directeur général et de 5 membres nommés par le ministre de la recherche, après consultation du conseil de département, parmi les membres des sections du comité national de rang au moins égal à celui des postes à pourvoir. Pour ces dix membres, cinq au moins doivent être des chercheurs du CNRS, choisis pour deux d'entre eux au moins parmi les membres élus au comité national.

Méconnaissant ce texte, dont l'esprit est pourtant limpide, la direction scientifique a recueilli, sans aucun vote, entre 21H30 et 22H, de quelques membres du conseil de département épuisés au point de ne pouvoir retrouver ce texte dans le dossier qui leur avait été remis 12 heures plus tôt et où il figurait, des suggestions de noms de personnalités scientifiques prises systématiquement hors du comité national et même pour manifester leur esprit d'ouverture, hors de France. Effet de la fatigue ou d'un certain conditionnement ?

Sauf à ce que le C.N.R.S. entre à nouveau dans l'illégalité, le conseil de département doit donc être réuni d'urgence et se prononcer sur les noms des membres du comité national qu'il souhaite voir désignés pour le jury d'admission.

Il ne fait nul doute qu'on sera bien avisé de profiter de cette occasion pour tenter de répondre aux interrogations sur le mode de fonctionnement du conseil de département SHS.

Les élus du collège C du conseil de département SHS

## SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Nous avons reproduit, dans le SNTRS INFO N° 15 du 19/05/92, un article paru dans la RPDS N° 563 de mars 92 démontrant le bien fondé des agents de la Fonction Publique à produire des recours auprès de l'Administration pour faire valoir leurs droits.

### **DERNIERE MINUTE : un avis du Conseil d'Etat**

Le vendredi 29/05/92, le Conseil d'Etat a estimé que, dans la Fonction publique, les ménages de fonctionnaires ne pouvaient prétendre au cumul. A SUIVRE...

## ICIG

**Après le Conseil d'Administration extraordinaire de  
l'Association Claude Bernard, du 20 mai 1992, première victoire :  
les 38 licenciements sont suspendus pour 3 ans.**

C'est le résultat de l'action des personnels de l'ICIG rassemblés par le SNTRS-CGT. C'est aussi le résultat de la solidarité exprimée au-delà de l'ICIG par la population et les élus locaux.

Mais la volonté de l'Association Claude Bernard de liquider l'ICIG demeure.

*Il reste encore à gagner :*  
*. le maintien définitif des emplois*  
*. la dévolution des fonds*  
*. la restructuration scientifique du site*

## "RENDEZ-VOUS DE L'ESPERANCE PACIFISTE"

**le samedi 14 JUIN 1992 à PARIS**

à partir de 12 h, animations, repas...

**à 14 h DEFILE Bastille-Nation**

**vers 16 h RASSEMBLEMENT Cours de Vincennes**

animations

# La vie des labos et services....

## ● SECTION CEN SACLAY

La recherche fondamentale en danger :  
le débat sur l'avenir doit inclure chercheurs et ITA.

contribution de la section de Saclay

Notre section intervient exclusivement sur Saturne, une des grandes machines de la physique nucléaire, aujourd'hui en danger. Notre réflexion est donc centrée sur les grands appareils de la physique nucléaire.

Depuis quelques années plusieurs débats agitent le MRT : place de la recherche fondamentale dans la recherche, place de la physique lourde dans la recherche fondamentale, place du nucléaire dans la physique lourde. Pour aller à la serpe, disons que la physique nucléaire baisse par rapport à la physique lourde, la physique lourde par rapport à la recherche fondamentale, la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée.

Certaines de ces évolutions nous semblent évidentes et justifiées, d'autres par contre nous semblent relever de choix imposés par un manque d'évolution positive du budget.

Il est évident que la structure de la recherche fondamentale a évolué en 20 ans. Médecine et Biologie ne nécessitaient pas de gros équipements. Aujourd'hui, les investissements en ces domaines sont du même ordre de grandeur qu'en physique lourde. Il est donc raisonnable que la physique lourde, en valeur relative, ait diminué.

Par contre, alors que des efforts ont été faits en recherche appliquée, notamment vis à vis de l'industrie, il nous apparaît que le même effort n'a pas eut lieu en recherche fondamentale, alors même que de nouveaux secteurs gros consommateurs de budgets d'investissements et fonctionnement se développaient. Ce choix là nous semble issu de contraintes budgétaires et non pas de vues prospectives à moyen terme sur la recherche. De plus les choix sont faits, en cas de difficultés, toujours en terme de rentabilité à court terme.

En physique lourde la course au gigantisme continue, elle ne semble pas qu'elle doive s'arrêter à court ou moyen terme. En effet nous cherchons de plus en plus finement dans la matière, la finesse est directement liée aux énergies mises en présence, et grande énergie est synonyme de gigantisme. La physique lourde est scindée en deux domaines : le nucléaire (le noyau) et les particules (à l'intérieur du noyau). Le nucléaire nécessite des énergies moins importantes, mais les cibles de la physique des particules sont plus simples (il est beaucoup plus facile d'observer une particule qu'un amas de particules). C'est une des raisons de la faveur actuelle accordée à la physique des particules.

Le Laboratoire National Saturne (LNS) est à la limite supérieure de la physique nucléaire, les énergies mises en jeu commencent à être élevées (plusieurs GeV), mais on observe des amas de particules (noyaux légers et lourds comme sondes).

L'actualité récente a mis en lumière le débat sur les priorités. Il nous faut faire deux remarques importantes.

Première remarque : aucune planification des évolutions n'est étudiée, discutée, mise en place. Ayant eu à rencontrer quelques responsables, nous avons l'impression que les modes de décisions sont mal définis. Les structures qui aident le ministre à prendre les décisions ne sont pas clairement établies, laissant un espace aux groupes de pressions, aux arguments non contrôlables. Mais le résultat est clair : les personnels sont laissés dans l'ignorance des échéances, et celles-ci ne sont annoncées que quelques mois avant leur mise en application. Comme le font remarquer les physiciens, un quart d'heure avant sa mort une machine existe encore, pour les personnels techniques il en est autrement : l'agonie dure plusieurs années (plus de nouveaux développements), mais on ne sait que c'était l'agonie que lorsque la mort arrive!

Ce manque de planification entraîne des gachis en hommes et en savoir-faire. Les hommes, d'abord, dans l'ignorance de l'avenir hésitent à s'engager, lèvent le pied, puis sont finalement les laissés pour compte des évolutions non planifiées. Les savoir-faire se perdent lorsque les équipes sont démantelées. Un peu de planification permettrait d'améliorer ces deux situations dans l'intérêt de chacun et de la communauté.

Deuxième remarque : l'absence de planification entraîne à fortiori une absence totale de débat sur l'avenir. Ici règnent les groupes de pression. Les gagnants sont ceux qui savent jouer des médias et des influences. Et ceci au détriment parfois des réalités scientifiques et techniques. Il ne s'agit pas de réinventer le mode de décision politique -démocratie électorale- (ce n'est pas du domaine du syndicalisme que d'aborder cette question), mais de signifier clairement que le processus de production des données permettant aux politiques de prendre des décisions doivent pouvoir être clairement identifiées. Ils doivent intégrer physiciens et techniciens. Dans le cadre par exemple, de l'avenir de la physique nucléaire, il nous paraît indispensable que les physiciens soient amenés à discuter et donner leur avis scientifique sur le type de machine à conserver, à promouvoir, à construire. Il nous paraît tout aussi indispensable de tenir compte de la communauté des techniciens machinistes, de façon à envisager l'avenir professionnelle de chacun bien sûr, mais aussi pour prendre en compte les acquis d'équipes disposant de savoir-faire collectifs. Et si, comme le dit le candide, il ne peut être question de fabriquer pendant cent ans des locomotives à vapeur aussi splendide et technologiquement au point soient-elles, l'arrêt de construction de toute tractrice ferroviaire sous prétexte que la vapeur était dépassée, aurait empêcher la construction du TGV.

En résumé, le syndicalisme doit s'attacher à encourager la pratique du plan démocratiquement discuté avec les professionnels de la recherche, c'est l'intérêt de la recherche comme de ses personnels.

C'est avec cette analyse qu'intervient la section de Saclay dans le cadre de la lutte actuelle sur l'avenir du L.N.S. Nous avons -avec la CGT du CEA- mis en place un comité d'action regroupant techniciens de la machine et chercheurs -résidents ou non- l'utilisant. A l'intérieur de celui-ci les débats sont vifs et illustrent bien les différences d'intérêt liés à la place de chacun par rapport à la machine. Notre objectif est aussi de construire et maintenir l'unité des personnels face à des structures de prises de décision parfois difficilement identifiables.

La tâche actuelle du comité d'action est d'obtenir pour 93 le retour à la norme budgétaire de 90 91 (une forte diminution a frappé le laboratoire en 92). Sans ce rétablissement budgétaire, l'avenir de la machine et du laboratoire est limité à très court terme (95, 94?) et ne permet pas de mener à bien les programmes de physique d'ors et déjà envisagés. Au delà se pose le débat sur l'évolution de la physique nucléaire à moyen terme et nous y intervenons dans le cadre de ce qui a été défini ci-dessus.

## CENTRE DE CALCUL DE STRASBOURG : ADAPTATION OU CASSE

### La nouvelle politique informatique du CNRS

Dans le courant de l'année 1991 le CNRS a annoncé sa nouvelle politique informatique basée sur l'existence d'un Centre de Calcul unique doté d'un hypercalculateur, et sur l'informatique distribuée (stations de travail dans les laboratoires), le tout relié par des réseaux. Dans ce cadre, le CCSC (Centre de Calcul de Strasbourg-Cronembourg) n'a plus sa place comme Centre de Calcul national et ne sera plus financé comme tel par le CNRS à partir du 1er Janvier 1993. Le CNRS laissait ensuite entendre que l'avenir du Centre était l'affaire de la " communauté scientifique strasbourgeoise ". C'est dans ce contexte que l'ULP nommait Monsieur VOLTZ (professeur à l'ULP) comme chargé de mission pour un travail exploratoire, puis Monsieur SELTZ (ancien Directeur du CRN) comme chef de projet, devant définir la mission et les structures d'un nouveau " centre de ressources et de compétences " appelé à remplacer le CCSC. Dernièrement, le Comité Consultatif régional de la Recherche a été informé de l'état d'avancement du projet.

### Tout le monde est concerné

Au cours de toute cette période, un débat s'est fait jour dans les laboratoires scientifiques de Strasbourg, sur les besoins informatiques en matériel, en services et en hommes. De nombreuses idées ont été échangées. Des propositions diverses ont vu le jour, en particulier, celles des personnels du Centre de Calcul. Il s'agit d'un point positif, même si l'on peut regretter que le débat se soit trop limité aux seuls spécialistes de l'informatique ou gros utilisateurs. En réalité, il concerne l'ensemble des laboratoires avec leur personnel.

C'est pourquoi, des responsables et adhérents du SNTRS-CGT ont participé à ce débat, et en ont dégagé un certain nombre de conclusions générales. L'utilisation de l'informatique dans les laboratoires de Strasbourg est en évolution très rapide, suivant en cela des mouvements généraux de l'informatique. Dans le même temps, la diversité des situations est très grande, et les besoins extrêmement diversifiés.

La donnée essentielle, c'est le formidable besoin de compétences qui résulte de cette situation et qui s'exprime à tous les niveaux aussi bien parmi les utilisateurs du CCS que parmi les informaticiens de laboratoires. En tout état de cause, les personnels de l'actuel Centre de Calcul avec leurs compétences constituent un potentiel qui doit être intégralement sauvegardé.

### LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à être vigilants sur les points suivants :

#### 1. Maintien des personnels à Strasbourg

La satisfaction des besoins informatiques des laboratoires passe par une augmentation du nombre global d'informaticiens dans la région et par une

politique dynamique de formation de ces personnels. Il est donc exclu que les personnels du CCS soient obligés de quitter Strasbourg.

## 2. Création d'un centre de ressources et de compétences au service de tous

Il s'agit d'une structure commune à tous les laboratoires strasbourgeois de tous les organismes de recherche et d'enseignement supérieur, qui doit conserver une responsabilité scientifique unifiée, de manière à offrir une politique cohérente de services. Il devra offrir des *périphériques communs*, ainsi que des serveurs de calculs (ordinateurs centraux).

Il pourra fédérer un certain nombre de *pôles thématiques* (machines ou services plus spécialisés dans certaines disciplines, mais à la condition que ceux-ci continuent à offrir des services notamment aux petits utilisateurs).

## 3. Extension des moyens informatiques

Quel que soit le projet retenu et les partenaires associés, le CNRS ne doit pas en profiter pour se désengager financièrement. Les moyens attribués par le CNRS en matériel et surtout en personnel devraient augmenter. La Direction du CNRS ne doit pas tenter d'appliquer à cette occasion sa politique de réduction de la masse salariale qu'on voit à l'oeuvre dans d'autres services communs, comme la restauration, par exemple.

## 4. La parole aux utilisateurs pour la définition de leurs besoins

L'organisation de l'informatique régionale doit évoluer. C'est aux utilisateurs de bien faire connaître leurs besoins et de proposer, avec les personnes compétentes, un projet cohérent. La souplesse de la formule retenue doit permettre la satisfaction de ces besoins diversifiés.

La transition vers le nouveau projet doit être soigneusement étudiée pour qu'aucune gêne ne soit causée au développement des travaux scientifiques et que les personnels et utilisateurs puissent évoluer en harmonie.

## ALORS, ADAPTATION OU CASSE ?

POUR NOTRE PART NOUS APPUYONS RESOLUMENT LA CREATION  
D'UN CENTRE DE RESSOURCES ET DE COMPETENCES APTE A  
REpondre AUX BESOINS DE TOUS LES LABORATOIRES  
REGIONAUX, ET NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS LA SIMPLE  
SUPPRESSION D'UN OUTIL ESSENTIEL POUR UN GRAND  
NOMBRE D'ENTRE EUX.

# A PROPOS DE MAASTRICHT : DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL DE LA CGT

22.

Le 4 décembre 1991, quelques jours avant la signature du Traité de Maastricht, la CGT avait indiqué ses craintes.

Elle avait réaffirmé qu'il était capital que les salariés soient non seulement informés du processus en cours, mais surtout consultés sur les choix qui seront faits et en capacité d'intervenir. Tout confirme aujourd'hui le besoin d'un grand débat national sur les enjeux de Maastricht ponctué par une large consultation populaire.

Mouvement social ou élection récente, les salariés rejettent massivement l'austérité et la régression économique et sociale.

Tout exige un changement de politique fondée sur les besoins sociaux, sur le développement des atouts nationaux et des capacités d'indépendance du pays.

Le Traité de Maastricht, élaboré par les Etats sans la moindre consultation préalable des peuples, tourne le dos à ces aspirations.

En effet, il implique de lourds abandons de notre souveraineté nationale. C'est le cas de la monnaie dont la maîtrise serait abandonnée à une banque centrale échappant de fait à tout réel contrôle, fixant les taux d'intérêts et réduisant considérablement la marge de manoeuvre du gouvernement français en matière de politique monétaire ou budgétaire.

Les choix dans les domaines décisifs des dépenses de développement, des dépenses sociales, des politiques de l'emploi ou des services publics seraient ainsi directement sous la tutelle des grandes puissances financières qui dominent aujourd'hui la construction européenne.

C'est également le cas des textes régissant la vie économique ou sociale dont la majorité serait désormais de la compétence de Bruxelles.

C'est donc à une formidable amputation des possibilités d'intervention démocratique qu'aboutiraient les accords de Maastricht.

Les luttes sociales, plus que jamais nécessaires, se heurteraient à l'intransigeance patronale et gouvernementale facilitée par l'éloignement des lieux de décision.

La faiblesse du Traité sur les problèmes sociaux essentiels est révélateur de la logique qui en guide le contenu.

L'absence de perspective réelle d'un droit social européen garantissant les acquis nationaux, assurant le progrès pour tous et le rattrapage progressif des pays les plus en retard, souligne l'urgence d'une intervention syndicale énergique et d'un développement des exigences revendicatives dans tous les pays concernés.

Le type de construction européenne proposé dans les accords de Maastricht sacrifie délibérément les intérêts des salariés, favorise leur mise en concurrence et va conduire, en guise de citoyenneté européenne, à l'accroissement du nombre d'exclus de tout progrès social. L'affirmation du caractère irréversible des dispositions essentielles en renforce les dangers.

Plus que jamais il est nécessaire d'engager une autre conception de la coopération entre pays, une autre construction sur des bases mutuellement avantageuses garantissant la souveraineté nationale. C'est un enjeu déterminant, constitutif à part entière des transformations à réaliser dans notre pays.

Une telle conception des échéances et des mises en commun économiques et technologiques, condition indispensable au développement de coopérations internationales nouvelles, implique un renforcement sans précédent de la démocratie, une convergence toujours plus grande des actions des salariés, et un rapprochement entre organisations syndicales.

C'est à cela que la CGT est décidée à oeuvrer.

Montreuil, le 21 AVRIL 1992.

#### L'avenir des retraites ... en avril !

"Livre blanc", rapport "Cottave" et maintenant la mission de M. Bernard Bruhnes !

Le gouvernement a en effet chargé M. Bruhnes de donner suite au rapport Cottave et de préparer les propositions qui seront soumises ... en avril au Parlement.

-> Selon l'AFP, M. Bruhnes reprendrait la proposition de porter la durée de cotisation pour accéder à la retraite à taux plein de 150 à 160 trimestres, dès le 1er janvier 1993.

-> Par ailleurs, il soutiendrait l'autre proposition du rapport "Cottave" de dissocier du régime général, et donc de fiscaliser les droits dits non-contributifs (service national, majoration pour enfants, périodes de chômage, accidents, maladie, invalidité, etc...) Cette mesure présente un caractère de gravité car il

s'agit là d'une remise en cause du principe de solidarité qui est la base de la sécurité sociale et une menace sur la pérennité des droits. Allons-nous vers une nouvelle CSG ?

-> En outre, l'application de la réforme du régime général aux régimes spéciaux serait souhaitée.

-> Autre proposition : l'organisation d'une négociation annuelle des partenaires sociaux pour examiner la revalorisation des cotisations retraites.

Tout confirme donc, comme le dit la CGT dans son communiqué du 14 février, l'urgente nécessité d'intensifier partout l'action, la mobilisation de toutes les catégories de salariés et de retraités.

## SOLUTION DU "DELOCALISATION CROISEE" parue dans le BRS n° 290 de mars 1992.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
a													
b													
c													
d													
e													
f													
g													
h													
i													
j													
k													
l													
m													

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
a	L	O	C	A	L	I	S	A	T	I	O	N	S	
b	A	M	E	N	A	G	E	M	E	N	T		T	
c	B	I	S		T	R	I	E	N	N	A	L	E	
d	E	S	S	O	R		D		D	O		I	R	
e	L		A	B	I	M	E	R		V	R	A	I	
f	L	A	T	I	N	E	S		P	A	U		L	
g	I	R	I	S	E	S			A	N	S		I	
h	S	T	O			S			L	U	T	T	E	S
i	A	I	N			M	I		A	S		I	T	A
j	T	C			G	O	E	T	I	E		N	O	N
k	I	U	P	I	K			U	C		G	E	N	T
l	O	L	I	G	A	R	C	H	I	E			N	E
m	N	E		O	S		S	E	L	L	E	E	S	

### Horizontalement :

a. Version INSERM des délocalisations. b. Prétexte avancé pour les délocalisations. c. Agence prête à accueillir les réfractaires à la délocalisation ; période de restriction pour la recherche en région parisienne (RP). d. Hypothèse (optimiste) pour la province, qui s'inverse pour la RP ; en musique ; la fin d'en finir. e. Entraîner la recherche parisienne au fond du gouffre ; qualifie notre analyse. f. Selon Carcopino elles s'écoutaient parler alors que les grecques se regardaient dire (elles s'identifient assez bien à nos gouvernants) ; ville idéale pour se délocaliser. g. Nuancés comme l'arc-en-ciel ; gage de sagesse pour ceux qui en supportent le poids. h. Nos pères le vécurent, la délocalisation ne l'est pas tout à fait ; nécessaires pour s'opposer aux délocalisations. i. Département favorable à la délocalisation ; pour ceux qui connaissent la musique ; nos gouvernants n'en sont pas ; corps professionnel particulièrement atteint par les délocalisations. j. TOC, TUC point commun ; magie incantatoire (on se demande si nos décideurs la pratiquent) ; ce qu'il faut répondre aux délocalisations. k. Langue esquimaude aussi incompréhensible pour nous que celle de nos gouvernants ; centre de l'ordinateur ; bien-né. l. La délocalisation ne peut venir que d'un tel régime de gouvernement ; négation. m. Est à l'origine ; catégorie professionnelle surexploitée ; monture prête à l'emploi.

### Verticalement :

1. En province : transformation en unité. 2. S'est abstenu (de négocier) ; se dit d'un lien fonctionnel entre une politique de recherche et l'intérêt de la population (tombe en désuétude). 3. Beaucoup d'unités parisiennes et peut-être provinciales (un peu plus tard) y seront amenées ; incommensurable irrationnel. 4. Unité de temps ; ceintures japonaises (bientôt française ?) ; principe bien connu des chercheurs, reliant les entrées et les sorties d'un système. 5. Endroit où l'on pourrait localiser le plan de délocalisation ; cafés. 6. Vulnérable en période de délocalisation ; homme providentiel qui nous sauvera de ce foutu plan ! 7. Sectateurs (il y en a beaucoup à l'INSERM) ; des emplois qui sont du TOC. 8. La recherche va la perdre ; lécher en son nom. 9. Dispose un piège ; vaut quatre soupirs, les délocalisations en valent plus ; en couple avec elle. 10. Un des aspects importants de la recherche mis en cause par le plan de délocalisation ; nous le demandons pour les mesures prises par le CIAT. 11. Supprima ; insuffisante pour réparer les lacunes faites dans la recherche. 12. Mélangea ; se dit du plan de délocalisation du fait de ses aspects surprenants. 13. Les actions prévues dans le cadre du plan de délocalisation le sont pour la recherche.